



BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DES DEUX MORIN

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20/10/2009

Le mardi vingt octobre deux mil neuf à dix heures, le bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réuni à la maison des services publics à la Ferté Gaucher, sous la présidence de Monsieur REVOILE Roger.

Etaient présents :

Date de la convocation : 14/09/2009

Nombre de Délégués : En exercice : 13 – Présents : 7

Mr REVOILE Roger, Président du SAGE des Deux Morin, Président du SIVHM / **Mr DENIZOT Jean-Georges**, Vice Président du SAGE, Maire de St Cyr sur Morin / **Mme ESCUYER Elisabeth**, Représentante de l'Association Nature Environnement 77 / **Mme LIPIETZ Hélène**, Conseillère Régionale d'Ile de France / **Mme PRETOT Jeannette**, Représentante de l'Académie de l'eau / **Mme DE BELLEFON Monique**, Représentante de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement de Champagne-Ardenne / **Mr STEINMANN Emmanuel**, Représentant de la DIREN Ile de France.

Absents excusés : **Mr VALENTIN Patrice**, Vice Président du SAGE, Représentant du Conseil Général de la Marne, Maire d'Esternay / **Mme MAHE Caroline**, Représentante de la MISE 77 / **Mr SALOME**, Représentant de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie / **M. D'HONDT Régis**, Représentant de la Chambre d'agriculture de Seine et Marne.

Absents : **M. MOROY Alain**, Maire de Marchais en Brie / **M. DEY**, Représentant de l'Entente Marne / **M. TELLIER**, Maire de Soizy aux Bois.

Ordre du jour :

1. Point sur l'avancement de l'état des lieux
2. Point sur le financement du SAGE
3. Mise en place de la commission « inondations »

1 Point sur l'avancement de l'état des lieux

La table des matières ci jointe présente l'ensemble des points traités dans l'état des lieux.

Actuellement la partie concernant les risques naturels liés à l'eau n'a pas encore été présentée à la commission « inondation ». Cette partie n'est pas totalement finalisée.

Les données concernant le potentiel hydroélectrique et les ouvrages hydrauliques sont en cours d'acquisition.

Les cartes

Deux sortes de cartes ont été créées. Les cartes représentant uniquement le territoire du SAGE (ex : carte de la population) et les cartes où le territoire du SAGE a été matérialisé sur un fond de carte plus vaste (ex : carte de l'occupation des sols).

Sur l'ensemble des cartes apparaîtront le nom des chefs lieux de canton ainsi que les limites départementales afin que le lecteur puisse se repérer plus facilement.

Les cartes sont créées en format A4 afin de faciliter leur diffusion. Le format A3 pourra être obtenu par agrandissement à la photocopieuse.

L'état des lieux final devrait être présenté au bureau de la CLE au plus tard à la fin du premier trimestre 2010 pour pouvoir être validé en CLE au second semestre 2010.

Les services (AESN, DIREN, MISE, CG) ont été consultés pour savoir quelles études complémentaires devaient être menées afin de ne pas être bloqué dans la suite de la démarche. Ces services n'ont pas encore répondu (sauf DIREN Ile de France).

La phase suivante est la phase de diagnostic. Cette phase est constituée d'une synthèse de l'état des lieux mettant en évidence les interactions entre milieux, pressions et usages, dégageant des atouts et inconvénients du territoire et définissant des enjeux du territoire. Cette phase sera réalisée en interne (durée estimée : 1 an)

La phase suivante est la phase « tendance et scénarii ». Cette phase décrit l'évolution du territoire sur 15 ans ainsi que l'évolution des pressions exercées sur la ressource en eau. Elle définit également différents scénarii ainsi qu'une évaluation économique qui permettront de faire un choix quand aux actions préconisées pour préserver la ressource en eau pour un moindre cout.

Actuellement aucune méthodologie pour réaliser cette étape n'est parue. Peu de SAGE ont réalisé cette phase avec les nouvelles directives d'élaboration des SAGE (LEMA du 30/12/2006 et décret du 10/08/2007).

Estimation du prix de l'étude : environ 50 000 euros et non 30 000 euros comme énoncé lors de la réunion.

2 Point sur le financement du SAGE

Actuellement 58 communes participent financièrement au SAGE. La commune de Louan Villegruis Fontaine ne désire plus participer financièrement au SAGE.

Un courrier signé par le préfet à été envoyé à l'ensemble des communes non participantes afin de les inciter à « cotiser ».

Un courrier signé par le Président de la CLE a été envoyé à ces mêmes communes pour réexpliquer les objectifs et les enjeux du SAGE (à lire en conseil municipal).

L'Agence de l'Eau a missionné Mme Prétot afin de réfléchir à une solution pour inciter les communes à participer financièrement au SAGE.

3 Mise en place de la commission « inondations »

Cette commission s'intitulera « inondations et sécheresse ».

La commission « inondation et sécheresse » sera présidée par Mme Prétot. Cette commission travaillera sur les problèmes quantitatifs des eaux de surface.

Table de matières

Préambule (2pages)

Chapitre 1 : Le contexte réglementaire (4 pages)

- I / La Directive Cadre sur l'Eau (DCE)
- II / La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA)
- III / Le Schéma Directeur Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- IV / Le Schéma Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Chapitre 2 : Présentation du territoire (14 pages)

- I / Présentation des bassins versants du Petit Morin et du Grand Morin
- II / Les caractéristiques administratives
 - II-1 / Les communes et cantons
 - II-2 / Les intercommunalités
 - II-2-1 / Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre
 - II-2-2 / Les EPCI sans fiscalité propre
- III / Les caractéristiques physiques
 - III-1 / La topographie
 - III-2 / Le climat
 - III-3 / La géologie et pédologie
 - III-4 / L'occupation des sols
- IV / Les caractéristiques socio-économiques
 - IV-1 / La population
 - IV-2 / L'emploi
 - IV-3 / Les voies de communication
 - IV-4 / Le tourisme

Chapitre 3 : Les acteurs de l'eau (4 pages)

Chapitre 4 : Les eaux souterraines (24 pages)

- I / Les différentes nappes d'eaux souterraines du territoire
 - I-1 / Les nappes alluviales
 - I-2 / Les nappes du tertiaire
 - I-3 / La nappe de la craie
 - I-4 / La nappe de l'Albien
- II / Suivi qualitatif des masses d'eau
 - II-1 / Le réseau de mesures
 - II-2 / Le Système d'Evaluation de la Qualité (SEQ) des eaux souterraines
 - II-3 / Les altérations
 - II-3-1 / Les nappes du tertiaire

II-3-2 / La nappe de la craie

II-4 / Vulnérabilité

III / Suivi quantitatif des masses d'eau

III-1 / Le réseau piézométrique

III-2 / Les niveaux d'eaux

III-2-1 / Les variations annuelles

III-2-1-1 / La phase de recharge

III-2-1-2 / La phase de vidange

III-2-2 / Les variations interannuelles

III-2-2-1 / Les nappes du tertiaire

III-2-2-2 / La nappe de la craie

III-3 / Les seuils d'alerte, de crise et de crise renforcée

III-3-1 / Les seuils

III-3-1-1 / Les nappes du tertiaire

III-3-1-2 / La nappe de la Craie

III-3-2 / Les mesures de restriction

III-4 / Les prélèvements

III-4-1 / Les nappes du tertiaire

III-4-2 / La nappe de la craie

IV / La relation nappe rivière

IV-1 / Les nappes du tertiaire

IV-2 / La nappe de la craie

Chapitre 5 : Les eaux superficielles (31 pages)

I / Les caractéristiques du réseau hydrographique du territoire

I-1 / Le réseau hydrographique du Grand Morin

I-1-1 / Le Grand Morin

I-1-2 / Les affluents du Grand Morin

I-1-3 / Les affluents de l'Aubetin

I-2 / Le réseau hydrographique du Petit Morin

I-2-1 / Le Petit Morin

I-2-2 / Les affluents du Petit Morin

I-3 / Les caractéristiques morphologiques des cours d'eau

I-3-1 / La largeur et profondeur

I-3-2 / La pente

I-3-3 / La granulométrie

I-3-4 / Aménagements du lit mineur

I-4 / La domanialité

I-5 / Classement des cours d'eau

I-6 / Le domaine piscicole

I-7 / Les masses d'eau superficielle et les objectifs du SDAGE

I-7-1 / Les masses d'eau superficielle du territoire

I-7-2 / Les objectifs du SDAGE

II / Aspect Qualitatif

II-1 / Le Réseau de mesure de la qualité de l'eau

II-1-1 / L'ancien réseau de suivi de la qualité des eaux

II-1-2 / Le réseau actuel de suivi de la qualité des eaux

II-1-3 / Le réseau phyt'eaux Propres

II-2 / La qualité physico-chimique

II-2-1 / La qualité de l'eau brute

II-2-1-1 / Altération « Matières Organiques et Oxydables »

II-2-1-2 / Altération « Matières azotées »

II-2-1-3 / Altération « Nitrates »

II-2-1-4 / Altération « Matières phosphorées »

II-2-1-5 / Les phytosanitaires

II-2-1-6 / Le suivi vendange

II-2-1-7 / La pollution médicamenteuse

II-2-2 / La qualité des sédiments

II-2-2-1 / Les métaux

II-2-2-2 / Les Hydrocarbures Aromatiques Polycyclique (HAP)

II-2-2-3 / Les polychlorobiphényles (PCB)

II-3 / La qualité hydrobiologique

II-3-1 / L'indice Biologique Globale Normalisé (IBGN)

II-3-2 / L'indice Biologique Diatomique (IBD)

II-4 / Les Pressions

III / Aspect quantitatif

III-1 / Le réseau de mesure

III-2/ Les débits caractéristiques

III-3/ Les débits en période d'étiage

III-4 / Les débits en période de crue

IV / Le potentiel hydroélectrique

V/ Les ouvrages hydrauliques

I/ Artificialisation des cours d'eau au cours des siècles

II / Les ouvrages actuels

Chapitre 6 : les milieux naturels (32pages)

I/ Les Milieux naturels remarquables

I-1/ ZNIEFF

I-1-1 / Les ZNIEFF de type 1

I-1-2 / Les ZNIEFF de type 2

I-2 / Natura 2000

I-2-1 / Les marais de St Gond

I-2-2 / Les landes et marais de Sézanne et Vindey

I-2-3 / Le Petit Morin de Verdelot à St Cyr sur Morin

I-2-4 / Le Vannetin

I-3 / Parc Naturel Régional

I-4 / Espaces naturels sensibles (ENS)

I-5 / Arrêté de protection du biotope

I-6 / Réserves naturelles régionales

I-7 / Réservoirs biologiques

I-8 / Plan de gestion des conservatoires régionaux d'espaces naturels

I-9 / Charte de biodiversité

I-10 / Sites classés et inscrits

II / Paysages

I/ la vallée du Petit Morin

II/ La vallée du Grand Morin

III / Le plateau de la Brie

IV/ La cuesta d'Ile de France

III / La faune et la Flore

III-1 / Les poissons

III-1-1 / Le contexte piscicole

III-1-2 / Les peuplements piscicoles

III-1-3 / La gestion piscicole

III-1-4 / Les habitats piscicoles

III-1-5 / Les zones de frayères

III-1-6 / La franchissabilité des ouvrages hydrauliques

III-2 / Les amphibiens

III-3 / Les reptiles

III-4 / Les insectes

III-5 / Les oiseaux

III-6 / Les mammifères

III-7/ La flore

III-8 / Les espèces envahissantes

IV / Entretien des cours d'eau

V / Les zones humides

V-1 / Généralités

V-2 / La ripisylve

V-3 / Les marais de St Gond

V-4 / Les autres zones humides

Chapitre 7 : Usages de l'eau et activités socio-économiques (68 pages)

A/ Le secteur domestique

I/ L'alimentation en eau potable

I-1/ Les structures intercommunales

I-2/ Les captages d'alimentation en eau potable

I-3 / La gestion des captages

- I-4 / Débits et volumes prélevés
 - I-5/ La protection des captages AEP
 - I-5-1/ La déclaration d'utilité publique (DUP)
 - I-5-2/ Les aires d'alimentation de captages
 - I-5-3/ Les captages prioritaires
 - I-6/ La qualité de l'eau distribuée
 - I-6-1/ Paramètre nitrates
 - I-6-2/ Paramètre pesticides
 - I-6-3/ Paramètres sélénium
 - I-6-4 / Paramètre fluor
 - I-6-5 / Paramètre turbidité
 - I-6-6 / Paramètre fer
 - I-6-7 / Paramètre bactériologie
 - I-6-8 / Synthèse de la qualité de l'eau distribuée
 - I-7/ Les solutions curatives mises en place par les collectivités pour pallier à court terme les problèmes de qualité et de quantité de l'eau distribuée
 - I-8/ Les projets curatifs des collectivités en matière d'alimentation en eau potable
 - I-8-1 / Le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable de Seine et Marne (SDAEP77)
 - I-8-2/ Création d'usines de traitement
 - I-8-3/ Interconnexion
 - I-8-4/ Abandon de certains captages et recherche de nouveaux lieux de prélèvement
 - I-8-5 / Mise en œuvre de plan d'actions dans les aires d'alimentations de captages.
 - I-8-6 / Autres actions
 - I-9/ Réseaux et réservoirs
 - II/ L'assainissement
 - II-1/ L'assainissement domestique
 - II-1-1/ Le schéma directeur d'assainissement et le zonage
 - II-1-2/ L'assainissement non collectif
 - II-1-2-1/ La gestion de l'assainissement non collectif
 - II-1-2-2/ L'assainissement autonome sur le territoire du SAGE
 - II-1-2-3/ Le service public d'assainissement non collectif : le SPANC
 - II-1-2-4/Impact des systèmes d'assainissement non collectif
 - II-1-3/ L'assainissement collectif
 - II-1-3-1 / Les zones sensibles
 - II-1-3-2/ L'organisation de l'assainissement collectif
 - II-1-3-3/ L'assainissement collectif sur le territoire du SAGE
 - II-1-3-4/ Les systèmes d'assainissement collectif
 - II-1-3-4-1/ Caractéristiques des stations d'épuration
 - II-1-3-4-2 / Le fonctionnement des systèmes d'épuration
 - II-1-3-5/ Le boues d'épuration
 - II-1-3-5-1/ Production et destination des boues
 - II-1-3-5-2/ Respect de la réglementation vis-à-vis de l'épandage
 - II-1-3-5-3/ L'épandage des boues
 - II-2/ L'assainissement des eaux pluviales
 - II-2-1/ Caractéristique des eaux pluviales
 - II-2-2/ L'assainissement pluvial sur le territoire du SAGE
 - II-3/ Les projets des collectivités en matière d'assainissement
- B/ Le secteur industriel
 - I/ Caractéristiques des industries
 - I-1/ Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
 - I-2/ Les carrières
 - I-3/ L'activité pétrolière
 - II/ Les prélèvements industriels
 - II-1/ Les prélèvements en eaux souterraines
 - II-2/ Les prélèvements en eau de surface
 - III/ L'assainissement industriel
 - III-1/ Les stations d'épuration industrielles
 - III-2/ Le raccordement des industries sur le réseau d'assainissement domestique
 - IV/ Les rejets industriels
 - IV-1 / Les substances générales
 - IV-2 / Les substances dangereuses
 - V/ Sites et sols pollués
- C/ Le secteur agricole
 - I / Description de l'activité agricole
 - I-1 / Une Surface Agricole Utile (SAU) très développée
 - I-2/ Les exploitations agricoles
 - I-3 / L'activité agricole
 - I-3-1 / L'agriculture
 - I-3-2 / L'activité viticole et vinicole
 - I-3-3 / L'élevage
 - II / L'irrigation
 - II-1 / Les prélèvements agricoles
 - I-1/ Les prélèvements en eaux souterraines
 - I-2/ Les prélèvements en eaux de surface
 - III / Le drainage
 - IV / L'impact de l'agriculture sur la qualité des eaux
 - IV-1 / Le constat
 - IV-2 /Les mesures visant à limiter l'impact de l'agriculture

IV-2-1 / Les Mesures Agri environnementales (MAE)
IV-2-2 / Le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)
IV-2-3 / L'agriculture biologique
IV-2-4 / Les Contrats d'Agriculture Durable (CAD)
IV-2-5 / Le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA)
IV-2-6 / La directive nitrate
IV-2-7 / Les contrats globaux
IV-2-7-1 / Le contrat global de la Brie des Etangs
IV-2-7-2 / Le contrat global de Condé en Brie

D / Les usages récréatifs de l'eau

I / La Baignade

II / Le canoë kayak

III / La Pêche

III-1 / L'organisation de l'activité « pêche »

III-2 / Les AAPPMA

IV / Les projets liés à l'eau.

E / Le patrimoine lié à l'eau

I / Les lavoirs, fontaines et puits

II / Les moulins et vannages associés

Chapitre 8 : Les risques naturels liés à l'eau (16 pages)

I / Le retrait-gonflement des argiles

I-1 / Facteurs intervenant dans le retrait gonflement des argiles

I-2 / L'aléa argile sur le territoire du SAGE

II / Ruissellement, érosion et coulée de boues

II-1 / L'imperméabilisation des sols

II-2 / Le ruissellement sur le territoire du SAGE

II-3 / les actions réalisées pour lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols

III / Les inondations

III-1 / Les inondations par remontée de nappe

III-2 / Les inondations par débordement de rivière

III-2-1 / Caractéristiques des crues

III-2-2 / Les crues historiques

III-2-3 / Les secteurs inondés et les enjeux

III-2-4 / Les facteurs aggravants

III-2-5 / La gestion des crues

III-2-6 / La prévention des crues

III-2-6-1 / La maîtrise de l'urbanisme

III-2-6-2 / Les zones d'expansion de crues

III-2-6-3 / Le PAPI Marne

III-2-6-4 / Les travaux réalisés

III-2-6-5 / Les mesures de prévention

Conclusion

Liste des abréviations

Glossaire

Liste des cartes

Les communes du territoire

Les cantons du territoire

Les EPCI à fiscalité propre

Mode d'occupation des sols

Population et densité de population

Le réseau de suivi des nappes d'eau souterraine

Vulnérabilité des nappes d'eau souterraine

Le réseau hydrographique

Objectifs DCE

La maîtrise d'ouvrage « alimentation et/ou distribution en eau potable »

Les volumes prélevés

Les aires de distribution de l'alimentation en eau potable

Non-conformité de l'eau distribuée

Rendement des réseaux d'alimentation en eaux potable

La protection réglementaire des captages

Type d'assainissement

Etat d'avancement des schémas directeurs d'assainissement

La maîtrise d'ouvrage « assainissement non collectif »

La maîtrise d'ouvrage « assainissement collectif »

Les stations d'épuration

L'épandage des boues d'épuration sur le territoire

Les ICPE

L'activité pétrolière

La Surface agricole utile

Estimation de la pression « élevage »

Milieux naturels remarquables

Sites classés et inscrits

La franchissabilité piscicole

La maîtrise d'ouvrage « entretien des rivières »

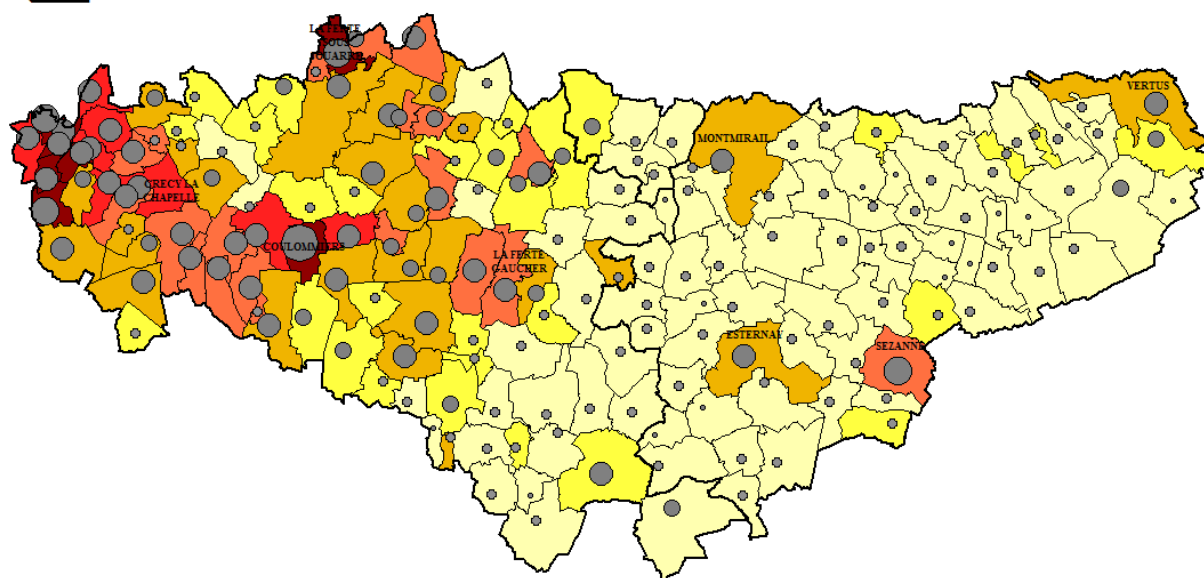
Les zones à dominantes humides

Aléa argile

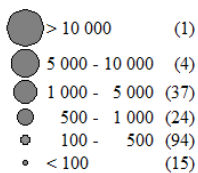
Aléa remontée de nappes

n°5

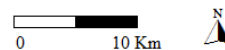
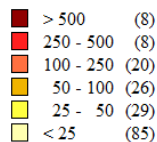
Population et densité de population sur le territoire



Classes de population (nb hab)



Classes de densité de population (Nb hab/km2)



n°4

Le mode d'occupation des sols

